



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023**

RAPPORT D'ACTIVITE

SUR LE PLAN ASSOCIATIF

1- Le travail institutionnel

Sur le plan institutionnel, le bureau exécutif s'est réuni 16 fois et le conseil d'administration 9 fois au cours de l'exercice écoulé. Ces diverses réunions ont permis le traitement de nombreux sujets concernant tant la gestion des établissements et des projets en cours, que les questions associatives elles-mêmes.

Outre ces réunions institutionnelles, le bureau et le conseil d'administration ont travaillé dans le cadre d'une convention avec le cabinet Endogène à la révision des pratiques associatives en vue de mieux prendre en compte les attentes des personnes accompagnées et de leurs familles dans le cadre du projet associatif, de permettre la déclinaison opérationnelle de ce projet et de revoir la gouvernance associative en conséquence ainsi que son interfaçage avec la Dirigeance. 13 réunions avec le cabinet Endogène ont été nécessaires, depuis le mois de septembre dernier : les évolutions attendues vous seront exposées dans le rapport d'orientation 2023-2024.

2- L'évolution des solutions d'accueil des personnes accompagnées

L'évolution des solutions d'accueil reste modeste malgré les efforts de la Gouvernance et de la Dirigeance :

- Pour les établissements accompagnant les enfants et adolescents, c'est-à-dire les Instituts Médico Educatifs et les SESSAD, peu d'avancées ont été réalisées, l'Etat, financeur de ce type de structures, ne créant plus de places nouvelles depuis plusieurs années malgré l'évidence et l'importance des besoins. Actuellement, plus de 300 dossiers de demandes d'admission d'enfants et adolescents orientés vers ce type d'établissements par la CDAPH de l'Hérault ont été déposés dans l'un de nos établissements où nous ne pouvons pas les accueillir faute de place. Seuls quelques-uns d'entre eux ont pu enfin être pris en charge en raison de la sortie d'une quinzaine « d'amendements Creton » qui ont pu être accueillis en Atelier Thérapeutique Occupationnel.
- En ce qui concerne les établissements accompagnant les adultes, deux évolutions sont à noter, toutes deux à mettre au crédit du département de l'Hérault : la création de 15 places à l'ATO des Terres Blanches a été effective en fin d'année 2022 et a permis d'intégrer autant d'adultes « amendements Creton » et de libérer un nombre équivalent de places dans les IME. Par ailleurs, la programmation du réaménagement du site des Muriers est terminée et va être présentée incessamment à la commission du conseil d'administration qui suit ce dossier par la directrice de l'ATO « les Terres Blanches ». La demande de permis de démolir la villa Védrene a été déposée en mairie début mai ; les travaux de démolition se dérouleront pendant les vacances des résidents au mois d'août ; deux entreprises travaillent sur le chiffrage de ces travaux et doivent remettre leurs offres avant la fin du mois de juin. A ce jour le planning de livraison de ce projet est prévu pour septembre 2026.

Le travail entrepris avec le département en vue de mettre en œuvre un dispositif d'habitat inclusif (ou habitat partagé) à Frontignan a débouché, le 1er décembre 2022 sur la signature d'une convention intitulée « Mobilisation de l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes

âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif ».

Cette convention est établie pour le projet d'habitat inclusif au lieu-dit du Mas Carbo à Frontignan, destiné à accueillir 24 personnes : il s'agit de concilier inclusion sociale et garantie d'une vie autonome dans un cadre adapté et sécurisant qui intègre les perspectives d'avenir, notamment le vieillissement de la population.

Les actions à mener consistent à animer et à réguler le vivre ensemble par le soutien à l'autonomie, le soutien à la convivialité, le soutien à la vie sociale et citoyenne, et à assurer une sécurité au sein de l'habitat et du groupe. Un animateur porte le projet d'aide à la vie sociale et partagée à travers son animation et sa coordination, et un médiateur social améliore et préserve la cohésion sociale. Le département finance ces postes à hauteur de 60 000 € annuels. Un comité de gouvernance du Mas Carbo a été élu, comprenant 4 représentants des familles, 6 représentants des résidents et 2 représentants de l'Unapei 34. Enfin, parallèlement, l'Unapei 34 a lancé des négociations avec deux familles désirant vendre leur appartement du Mas Carbo et un compromis de vente a déjà été signé.

Le projet de création d'un foyer de vie dans l'ancien EHPAD « L'Ombrelle » à Viols le Fort afin d'y accueillir les résidents du foyer Marqueroise est toujours d'actualité, la promesse d'achat ayant été signée chez le notaire le 02.02.2023. Nous devrions signer dans les semaines à venir l'acte définitif d'achat, mais sans attendre cette échéance, les hommes de l'art travaillent déjà en étudiant et chiffrant les travaux que nous allons devoir y réaliser. Pour mémoire, l'achat de l'immeuble s'élève à 1 200 000 € et le montant prévisionnel des travaux à 800 000 €, pour lesquels nous avons l'accord du département.

S'agissant du legs de Castelnaud le Lez, qui consiste en un terrain de 4500 m² situé au centre de la commune comprenant une maison d'habitation, nous avons pu avancer sur trois plans : le legs a pu être transféré à l'Unapei par acte notarié signé le 1er août 2022, qui va pouvoir nous le rétrocéder sous forme d'une donation. A cet égard, l'assemblée générale de l'Unapei du 26 mai 2023 a validé le principe de ce transfert avec 100% des voix. Nous avons obtenu de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Hérault la reconnaissance du statut d'association de bienfaisance, ce qui nous exonère pour une période de 5 ans des droits de mutation à titre gratuit.

Enfin, une commission interne au conseil d'administration de l'Unapei 34 a travaillé sur le devenir de cet immeuble ; pour donner toutes les chances à notre projet de voir le jour le plus rapidement possible, après de nombreux échanges, la commission a conclu que le projet devait être innovant, par la prise en compte de l'inclusion, en ouvrant l'établissement vers la société civile et inversement, et en permettant au public de pouvoir partager des lieux en commun avec nos résidents, et par la prise en compte de l'inter génération. La création d'un pôle multifonctions est donc souhaitée, incluant plusieurs petites structures de type EANM (établissement d'accueil non médicalisé), UPHV (Unité pour Personnes Handicapées vieillissantes), Unité de répit, autour d'espaces communs, tout en maintenant si possible un jardin partagé. Des négociations en ce sens vont donc débiter avec le département.

Parallèlement, un rendez-vous a été organisé avec la directrice des services de l'urbanisme de la commune de Castelnaud le Lez en octobre pour informer la mairie de l'avancement de notre projet, et il a été convenu de présenter un projet architectural pour le début de l'année 2023 au maire de Castelnaud, ce qui a été fait en mars 2023. Nous travaillons enfin avec un cabinet d'architecture pour pouvoir définir définitivement notre programme ainsi que le permis de construire.

Nous avons répondu à un appel à candidature lancé par l'Agence Régionale de Santé en vue d'obtenir la création de trois unités interdépartementales spécialisées dans l'accueil de personnes atteintes de troubles du spectre autistique en situation très complexe, et nous sommes en attente de la réponse. Si notre candidature était retenue, ces unités pourraient être logées dans la villa Maillan, propriété de l'association.

Enfin, nous sommes en négociations avec le groupe cimentier Vicat afin de sortir de la SODICAPEI. Cette société anonyme a été créée par l'Apei du Pays de Thau dans les années 1980 et exploite une mine de bauxite à usage cimentier à Villeveyrac en employant des personnes en situation de handicap mental. En 2008, en raison de difficultés financières de cette société, l'Apei du pays de Thau a été dans l'obligation de céder une partie de ses actions dans le capital de la SODICAPEI au groupe cimentier Vicat : aujourd'hui, le groupe Vicat détient 60 % des parts de la SODICAPEI, et l'Unapei 34 en détient 40%, et ceci dans le cadre d'un pacte d'actionnaires permettant à des travailleurs handicapés, représentant un tiers des effectifs de la SODICAPEI, de travailler à la mine dans un atelier de conditionnement. Actuellement, seules cinq personnes handicapées sont employées dans l'atelier de conditionnement et la plupart, sauf une, arrivent à l'âge de la retraite. Dès lors, l'Unapei 34 n'a plus de raison de rester au capital de cette société, et les négociations en cours doivent nous permettre de régler les questions personnelles et, sur le plan financier, de récupérer notre compte courant d'associé et la valeur de notre part de capital.

3- Sur le plan associatif

Le rapport d'orientation 2022-2023 mettait l'accent sur l'insuffisante militance de notre association, qui a conduit à délaisser la vie associative et familiale au profit de la gestion, indispensable certes, mais qui a occulté tout le volet relatif à la mise en œuvre du projet associatif. Il y était indiqué « au titre du pilier militant notre action doit devenir (redevenir ?) beaucoup plus incisive » et « dès la rentrée de septembre, le conseil d'administration va travailler sur tous ces sujets avec l'aide du cabinet conseil « Endogène » qui œuvre déjà pour nos établissements et qui a aussi soutenu dans ce type d'exercice le conseil d'administration de l'Unapei 30. »

Ce travail a effectivement été entrepris et il s'est terminé il y a deux jours seulement, ce 27 juin 2023. Il a permis de mettre en exergue nos faiblesses sur tous les sujets relatifs à la militance et à la vie associative et familiale et d'imaginer des solutions nous permettant de renouer avec ces principes indispensables pour la vie et la pérennité de l'Unapei 34. Le rapport d'orientation 2023-2024 vous en présentera les grandes lignes.

Sans attendre ces résultats, vous avez pu constater que deux réunions conviviales ont été programmées, le 19 février 2023 à Montferrier le Lez (après-midi crêpes-karaoké) qui a réuni plus de 200 personnes (personnes accompagnées et familles) et le 18 juin 2023 à Frontignan (à l'occasion de la fête de la musique), qui a réuni 150 personnes.

Sur un tout autre plan, des réunions d'information à destination des personnes accompagnées et de leurs familles, sur divers sujets tels que la préservation des ressources, les aides sociales, les mesures de protection, la transmission, les donations et les successions... sont organisées avec la Carac, organisme qui a noué depuis plusieurs années un partenariat avec l'Unapei.

Enfin, nous commençons à travailler avec les services du CHU de Montpellier sur le thème de la déficience intellectuelle et des maladies rares, et le 6 juillet prochain, nous participons à une journée portant sur l'accompagnement des personnes porteuses d'un trouble du développement intellectuel à destination des professionnels de santé médicaux et paramédicaux de la ville, de l'hôpital et des établissements médico-sociaux : à l'issue de cette première prise de contact, nous reviendrons vers vous pour vous faire connaître les conséquences pour la vie des personnes accompagnées et de leurs familles, des liens que nous aurons pu établir avec les services hospitaliers.

En 2018, le réseau Unapei, dont notre association est membre, l'APF France handicap, l'Unafam et la FNATH, ont déposé une réclamation collective auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe. La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), ainsi que la Défenseure des Droits ont accompagné par des tierces interventions, ce mémoire rassemblant constats terrain et témoignages.

Le Conseil de l'Europe vient de nous faire part sa décision. Il y dénonce la violation des droits des personnes en situation de handicap par l'Etat français : manque d'accompagnement et pénurie de services de soutien, injustices socio-économiques, difficulté d'accès au logement, à la santé, mais aussi refus de scolarisation, manque de protection sociale des familles concernées, etc.

La liberté et la dignité des personnes en situation de handicap et de leurs familles sont entravées, leurs droits bafoués. C'est aujourd'hui le Conseil de l'Europe qui l'affirme.

Le Conseil de l'Europe démontre que dans tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap, celles-ci sont entravées dans l'exercice de leurs droits. Il confirme que ces obstacles ont des conséquences négatives sur la vie des familles, qui pallient les manques au détriment de leur équilibre physique, psychique, économique, professionnel et social. Le fait de ne pas pouvoir accéder à des services d'accompagnement adaptés, mais aussi aux services publics et transports, à l'école, à un logement et à la santé, et de ne pas disposer de ressources suffisantes pour vivre dignement, entrave chaque jour la possibilité pour les personnes en situation de handicap de vivre de manière autonome et choisie, comme les autres citoyens. La décision révèle aussi l'échec de l'État à garantir à ces personnes et à leurs familles une protection efficace contre la discrimination, qu'elle s'exerce à l'école, au sein des parcours de santé, dans l'accès au logement ou dans le quotidien en tant que citoyen. Par cette décision, le Conseil de l'Europe rappelle aussi ce qui est attendu de l'État français pour garantir l'effectivité des droits énoncés dans la Charte sociale européenne. Aujourd'hui et à quelques semaines de la Conférence Nationale du Handicap, cette décision rappelle la continuité des manquements de l'Etat français à assurer aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, une vie digne, autonome et choisie.

Nos associations demandent dès à présent à l'Etat français que les conclusions de cette décision soient prises en compte et traduites sans délai en politiques publiques cohérentes, coordonnées, chiffrées, tel que le requiert la procédure de mise en conformité de l'Etat avec ses engagements issus de la Charte sociale européenne et de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Les associations réclament des évolutions rapides et concrètes dans 6 domaines clés :

1. ACCOMPAGNEMENT : Elles attendent de l'État français des dispositifs techniques et des accompagnements adaptés aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap.
2. RESSOURCES ET COMPENSATION : Elles attendent de l'État français les conditions d'une vie digne dans la société.
3. ACCESSIBILITÉ : Elles attendent de l'État français une accessibilité réelle et universelle.
4. ÉDUCATION : Elles attendent de l'État français un droit à l'éducation pour toutes et tous enfin effectif.
5. SANTÉ : Elles attendent de l'État français la fin des discriminations dans l'accès au soin.
6. PROTECTION DES FAMILLES : Elles attendent de l'État français des solutions face aux manquements de la solidarité nationale.

Une campagne d'information nationale, « #PasSiDouceFrance », a été lancée sur les réseaux sociaux. La campagne réseaux sociaux a débuté le 17 avril 2023. Elle est diffusée simultanément sur l'ensemble des comptes (Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram) de l'Unapei, de l'APF France handicap, de l'Unafam et de la Fnath. Elle s'appuie sur des publications assorties de visuels et de carrousels thématiques pour faire connaître la décision du Conseil de l'Europe. Le planning de publication inter-associatif prévoit au niveau national une publication par jour 3 fois par semaine, incluant le hashtag #PasSiDouceFrance : vous pouvez à votre tour relayer ces informations sur les réseaux sociaux que vous utilisez.

Je tenais bien sûr à vous informer le plus rapidement de cette avancée significative devant le conseil social européen, que l'Unapei 34, en lien avec les représentations départementales de l'APF France handicap, de l'Unafam et de la FNATH, relaie auprès des parlementaires et des décideurs locaux : c'est ainsi que le 31 mai, un courrier cosigné par la directrice régionale de l'APF France Handicap, de la déléguée départementale de l'Unafam et de votre président, accompagné d'un dossier résumant la décision du Conseil de l'Europe, ainsi que la série de mesures qu'il préconise, a été adressé aux neuf députés et aux quatre sénateurs de l'Hérault. Une campagne de presse locale va également être lancée.

La vie de l'association, c'est aussi chaque année la traditionnelle opération « Brioches » dont le double but est de collecter des fonds pour l'association, mais aussi de la faire connaître auprès du grand public. Pour cette seconde année de reprise de cette opération, après la pandémie, nous avons subi de plein fouet les conséquences de la guerre en Ukraine, avec une augmentation substantielle du prix d'achat. Celui-ci est passé de 1,70 € TTC à 2,06 € TTC.

Malgré une mobilisation difficile des bénévoles, en particulier pour la vente sur stand, et le refus de certaines grandes surfaces de nous accueillir, nous avons réussi à vendre 10000 brioches pour un bénéfice de 27000 €. Rappelons que cette somme offre à l'association la possibilité de réaliser des actions au profit de nos personnes accueillies destinées à améliorer leur quotidien.

C'est ainsi que nous avons pu :

- En février de cette année réaliser une belle après-midi CREPES PARTIE-KARAOKE qui a réuni plus de deux cents personnes (grâce à la mobilisation des familles et des éducateurs) dans une salle mis à notre disposition par la mairie de Montferrier. Près de 1000 crêpes ont été fabriquées bénévolement par des parents et amis qui se sont fortement investis pour le plus grand plaisir de tous. Une trentaine de personnes se sont essayés à l'exercice du karaoké avec l'aide d'un DJ. Toutes sont reparties avec un cadeau.
- Le 18 juin la salle de l'Aire à Frontignan accueillera plus de 170 personnes (résidents, familles, éducateurs inscrits à ce jour) pour une FETE DE LA MUSIQUE inédite. Chaque participant, soutenu par notre DJ, pourra exprimer tout son talent et se verra remettre un chèque cadeau FNAC ou CULTURA. Un apéritif grignotage conclura cette belle après-midi. L'ESAT l'Envol de Castelnau le Lez participera à cette manifestation familiale avec son stand confection, tenu par Valérie Chuecos et son équipe qui présenteront leurs très belles et personnelles créations (sacs, bobs, accessoires).
- L'association a également participé au projet « théâtre » de l'IME les Muriers, à hauteur de 1500 €.
- Un baby-foot a été offert à l'ESAT de St Martin de Londres, pour sa salle de repos.

Pour 2023, nous affichons de grandes ambitions : Pour cette troisième opération brioches (9-15 octobre) nous souhaiterions que chaque partie prenante de notre association (adhérents, parents, personnes accueillies, directeurs d'établissements, collaborateurs salariés), chacune à son niveau, avec ses moyens, s'implique avec volontarisme pour faire de cette action un objectif commun.

Qui que nous soyons nous avons autour de nous un cercle (parents, voisins, amis, associations, clients, collectivités locales ...) relationnel ou professionnel que nous pouvons sensibiliser à notre cause. Si chacun d'entre nous place ne serait-ce qu'un seul carton cela représenterait déjà 12000 brioches !

Pour donner à chacun le temps d'anticiper nous avons, dès la mi-avril, entamé une information sur cette opération. Début juin nous avons adressé à tous un courrier avec un bon de commande prévisionnel et une fiche de participation en tant que bénévole.

Afin de mobiliser et de récompenser au mieux nos établissements nous avons décidé l'octroi d'UN EURO par brioche vendue et d'un euro cinquante + UNE COUPE pour l'établissement le plus performant, cette somme devant être utilisée pour un projet culturel, sportif...

Nous avons conclu un accord de partenariat avec Sup de Com qui fait partie d'un groupe de plusieurs écoles qui totalise 800 étudiants. Nous pourrions donc compter sur ces jeunes gens pour épauler nos bénévoles sur les stands.

Compte tenu de la situation économique et politique nous subissons encore cette année une augmentation, cependant nous devrions pouvoir préserver une marge de 2,50€ par unité (PRIX DE VENTE MAINTENU à 5€).

Cette année chaque stand sera doté d'un terminal carte bancaire afin de faciliter le règlement pour tous ceux qui ne disposent ni de chèque ni d'espèces.

La communication de l'association s'est grandement renforcée : sous l'égide d'un comité de rédaction composé du président, du directeur général, du vice-président en charge de la communication et du chargé de communication a été rédigée une charte de la communication : après les différentes fusions dont la dernière étape fût l'arrivée de l'Unapei 34 en 2018, cette charte de la communication permet à l'ensemble des parties prenantes de fédérer à un projet associatif global.

En interne, cette charte a pour objet de définir des règles de communication à l'Unapei 34, de recenser des moyens disponibles, de rassembler quelques bonnes pratiques rédactionnelles, de veiller à la circulation de l'information et de mettre en place une nouvelle charte graphique. En externe, elle vise à donner de la visibilité, à construire une image globale, à cibler la communication, à choisir les vecteurs privilégiés en s'appuyant sur le projet associatif global de l'association.

Afin de véhiculer une image commune à tous les établissements et services ainsi qu'à l'association elle-même, divers matériels ont été acquis tels que banques d'accueil, kakemonos, banderoles, barnum et visuels magnétiques.

Nos supports de communication se sont diversifiés : en plus de la lettre d'information bimestrielle qui en est à son huitième numéro, notre site internet a continué à se développer ainsi que notre présence sur les réseaux sociaux. Nos chartes graphiques ont été adoptées, ainsi qu'un document PDF interactif et une nouvelle plaquette trois volets. Le service communication de l'Unapei 34 dispose aujourd'hui d'un réseau de journalistes afin d'éviter d'avoir recours à une agence de presse : Midi Libre, la Gazette des communes, Alter Midi, La Tribune, France Bleu Occitanie, Hérault Tribune, et nous avons fait plusieurs passages sur les chaînes de télévision locales et sur une chaîne web.

SUR LE PLAN GESTION DES ÉTABLISSEMENTS

1- Gestion finances

Après plusieurs mois, voire années de négociation, nous avons enfin signé avec l'ARS et le Conseil Départemental, un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et le renouvellement de l'agrément du Siège, qui ont pris effet au 1^{er} janvier 2022. Ainsi, nous sécurisons pour 5 exercices notre dotation de financement émanant des pouvoirs publics.

La négociation ne fut pas aisée, chacun des organismes défendant ses intérêts. Finalement, nous avons trouvé un accord sur la création de places (certaines financées, d'autres par redéploiement), le financement de tous les départs en retraite sur la durée du CPOM, la création d'un Dispositif d'Accueil Médico Educatif, la création d'une équipe médicale mobile, l'extension d'Entour'age...

Ce passage en CPOM, dit nouvelle génération, implique une modification substantielle de notre approche budgétaire. Puisque nous connaissons par avance notre dotation annuelle, nous devons maintenant élaborer des budgets exécutoires et nous y conformer.

2- Travaux

Comme depuis plusieurs années, la partie travaux prend une place importante dans notre rapport d'activité :

- **UPC St Martin de Londres** : L'ESAT de St Martin de Londres peut compter sur une nouvelle Unité de Production Culinaire. Celle-ci a été livrée en septembre 2022. Outre une augmentation de notre capacité de production, elle offre des conditions de travail bien meilleures pour les personnes handicapées et les accompagnants. Dans le même temps, nous avons été contraints de fermer temporairement, puis définitivement la cuisine centrale du Pays de Thau. L'UPC de St Martin a pu prendre le relais dès janvier afin de livrer les repas aux établissements de Frontignan et de Mèze. A ce jour, nous continuons les travaux de réaménagement des locaux laissés libres.
- **Blanchisserie Frontignan** : Les travaux pour la création d'une blanchisserie industrielle sont terminés, cette dernière étant opérationnelle depuis septembre. Ainsi, nous avons pu réinternaliser le lavage du linge des résidents de l'EAM et depuis peu, celui des Foyers de Beaurevoir.
- **Castelnau** : L'Entreprise Adaptée n'avait pas de locaux adaptés. Dès lors, un espace a été créé par et pour l'EA de près de 250 m². Cela permet aux salariés de l'EA de bénéficier maintenant un local dans lequel ils peuvent ranger le matériel, faire des réunions de travail sans interférence avec l'ESAT.
- **Foyers les Ecureuils Montpellier** : Les travaux de restructuration de l'ensemble du site progressent. La première phase doit se terminer dans les prochaines semaines qui verra la livraison des premières nouvelles villas du FLE, de la cuisine et du réfectoire. Nos résidents vont bientôt bénéficier de nouvelles chambres bien plus spacieuses avec des équipements modernes.

Par ailleurs, un nouveau bâtiment sera également livré. Il nous permettra de mettre en œuvre l'extension du foyer de vie et d'augmenter en parallèle le taux d'encadrement dans le foyer existant en diminuant le nombre de résidents par groupe.

- **Foyers Beaurevoir** : Les travaux de reconstruction et d'agrandissement des foyers de Beaurevoir touchent à leur fin. Les résidents du Foyer le Parc ont pu réintégrer leurs chambres qui sont maintenant plus spacieuses. La création de l'unité 5 est dans la dernière ligne droite. Elle devrait être livrée d'ici le mois de septembre.
- **IME du Château d'O** : Les nouveaux locaux de l'internat et des ateliers ayant été livrés, nous avons pu enfin procéder à leur inauguration. Que ce soit, les enfants, leurs parents ou les salariés, tous s'accordent à dire qu'il s'agit d'une pleine réussite. Dès lors, le déménagement de l'internat dans ce nouvel écrin, nous a permis de finaliser la rénovation de l'ancien bâtiment. Nous pouvons alors proposer de nouveaux bureaux éducatifs et pédagogiques (comme une salle snoezelen). Nous avons pu créer également un espace nuit de 4 chambres pour des enfants nécessitant un accompagnement spécifique.
- **Siège** : Dans le cadre de la création du nouveau Siège, nous avons lancé une consultation d'entreprise. Malheureusement, le coût de construction était bien supérieur à ce que nous avons estimé, même dans le pire des scénarii. Dès lors, nous avons lancé des études complémentaires et parallèles qui repoussent ainsi la perspective d'entrée dans ces nouveaux locaux. Nous avons donc dû réaménager notre siège actuel en créant des bureaux dans la salle de réunion, et en louant des locaux à proximité du siège.

3- Ressources Humaines

Mouvement du personnel

Ces derniers mois nous avons vu plusieurs mouvements de directions.

Tout d'abord, M. Philippe Desmons directeur de l'Esat et du foyer de St Martin de Londres a fait valoir ses droits à la retraite. Nous avons confié la direction de ces établissements à Mme Carole Sabin, bien connue de l'Unapei 34 pour y avoir réalisé avec brio une mission d'intérim de 12 mois sur l'ESAT de Frontignan.

A l'issue l'intérim de Mme SABIN, la direction été confiée à M. Thierry Vigier afin d'avoir une seule direction pour l'ESAT et les Foyers de Frontignan.

Mme Catherine Chabrier directrice de la MAS a également fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. L'Association a alors confié la direction de la MAS à M. Olivier Pradel assurant déjà la direction de l'IME et du SESSAD les Hirondelles.

Si la retraite de Mme Chabrier est amplement méritée, elle fut de courte durée. En effet, nous lui avons demandé de « reprendre du service » pour quelques mois afin de pallier le départ, là encore à la retraite, de M. François Martin, directeur de l'EAM.

Si les mouvements de directrices et directeurs sont liés à des départs à la retraite, nous avons constaté un turn-over des salariés très important. Il s'agit d'une tendance nationale couplée à une baisse d'attractivité des métiers du social impactant dès lors notre secteur. La mise en place du Ségur, « mais pas pour tous » n'y est pas étrangère.

Poursuite projet managérial

Nous avons terminé la première phase du projet managérial. Cela signifie que nous avons formé tous les cadres hiérarchiques de l'Unapei 34 aux outils de management communs pour tous les établissements.

Nous avons également terminé le diagnostic fonctionnel de l'Association. Cela s'est conclu par la définition d'un plan d'améliorations intégrant 150 actions qui vont être mises en œuvre sur 3 ans.

Un axe fort de ce plan d'améliorations consiste à modifier en profondeur la structuration de notre Association, que l'on appelle la Dirigeance. Toutes les parties prenantes conviennent qu'au regard du périmètre de notre association, il n'est plus possible que le directeur général soit le supérieur hiérarchique direct de plus de 20 personnes, et ce compris les directeurs d'établissements dont les fonctions et missions ont grandement évolué ces dernières années. Une organisation qui doit reposer sur quatre principes afin de maintenir la qualité d'accompagnement a donc été pensée :

- ⇒ Avoir des fonctions support du Siège fortes, légitimes et autonomes,
- ⇒ Renforcer la Direction Générale dans sa partie pilotage interne (donc des établissements)
- ⇒ Regrouper sous une même direction, des établissements ayant des intérêts communs
- ⇒ Recentrer chacun des cadres sur ses fonctions « cœur de métier ».

C'est pourquoi il a été présenté au Conseil d'Administration un plan d'organisation avec la création d'un Directeur Général Adjoint. Celui-ci a comme mission exclusive le pilotage, le contrôle et la supervision de tous les établissements de l'Unapei 34. Sous l'autorité du Directeur Général, il devient le supérieur hiérarchique de tous les directeurs d'établissements.

Nous prévoyons également qu'à terme, l'Association soit constituée de cinq pôles d'établissements. Chacun regroupera des établissements soit de même compétence, soit appartenant à un territoire géographique. Chacun de ces pôles sera dirigé par un directeur de pôle qui sera appuyé par des directeurs adjoints et des chefs de service.

Enfin, nous avons prévu la création d'un pôle « services techniques et patrimoine » qui sera entre autres, chargé de la logistique des transports et la gestion des repas. Il aura également en charge la maintenance et travaux de tous les établissements. Au regard de la liste des travaux menés ces derniers mois, et du patrimoine que représente notre Association, ce ne sont pas les dossiers qui vont manquer.

La mise en place de cette organisation se fera par phases et prendra plusieurs années. Elle s'accompagnera de formations pour toutes celles et ceux qui en auront besoin. Elle nous permettra d'être plus solidaire, plus robuste et plus agile, en d'autres termes de faire face à l'évolution de notre secteur pour accompagner l'émergence d'une société inclusive.

Formation

Comme tous les ans, nous avons investi massivement dans la formation des salariés de l'Unapei 34. Cela représente un total de 25 880 heures de formation pour l'année 2022. Il serait bien trop long de lister toutes les formations réalisées par l'Unapei 34 aussi nous nous contenterons d'en cibler deux particulièrement.

Tout d'abord, l'accès à la santé est un droit fondamental trop souvent bafoué pour les personnes en situation de handicap. Aussi, notre Association tente par tous les moyens d'y remédier. A cet égard, nous avons formé certains personnels à la prévention bucco-dentaire à destination des personnes accompagnées.

Par ailleurs, nous avons également mis en place des formations pour mieux s'approprier les CVS (Conseil à la Vie Sociale) afin que les résidents soient plus investis dans cette instance, et leur avis mieux pris en compte.

Bien qu'étant de statut associatif, l'Unapei 34 utilise les outils venant des entreprises lorsque ces derniers sont pertinents. C'est pourquoi, dans beaucoup d'établissement, nous avons proposé des journées de « Team Building » afin de créer des liens forts entre salariés, condition nécessaire pour l'émergence d'une solidarité. Chaque établissement s'est bien évidemment adapté à ses salariés quant au choix des activités. Parfois, nous avons même fait participer les travailleurs en situation de handicap à ces sessions.

4- Qualité - Sécurité

Nos établissements sont ouverts depuis de très nombreuses années. Leur fonctionnement est rodé et les organisations en place. Pour autant, il ne faut surtout pas s'endormir sur nos lauriers mais bien s'interroger afin de déterminer si nos pratiques sont adaptées et comment nous pouvons améliorer notre accompagnement. C'est pourquoi, l'Association a souhaité diligenter un audit « 360 » sur les IME des Mûrier et du Château d'Ô, réalisé par Henry Kauffman, ancien directeur d'ESMS, expert national dans le médico-social, fin connaisseur des IME et des Unapei. Nous avons fait le choix que ces audits portent sur deux établissements présentant des similitudes tant géographiques que fonctionnelles. Ils portent sur l'intégralité de l'établissement à savoir l'aspect financier, la qualité du management, la qualité de vie au travail, le respect de la réglementation, mais aussi sur la qualité et la pertinence de l'accompagnement. En agissant en parallèle nous pouvons ainsi décontextualiser les constats et conclusions, puis élaborer des plans d'action au bénéfice de tous. Les rapports devraient être rendus dans les tous prochains jours.

Face aux conséquences du changement climatique, la France s'est engagée dans une transition énergétique au travers du décret tertiaire. Celui-ci nous contraint à baisser drastiquement notre consommation énergétique. Les récents événements mondiaux nous rappellent notre dépendance à l'électricité. Tout au long de l'année 2022, nous avons collaboré avec le CHU de Montpellier avec qui nous avons répondu à un appel à projet. Cela nous a permis de réaliser les diagnostics nécessaires. Nous sommes actuellement dans la phase de définitions des actions à mener, mais aussi, des partenaires qui pourraient financièrement nous accompagner.

La loi de 2022 avait instauré le principe des évaluations internes (tous les 5 ans) et des évaluations externes (tous les 7 ans). L'Unapei 34 avait depuis réalisé plusieurs de ces évaluations afin d'obtenir le renouvellement de ses autorisations.

L'année 2022 a vu cette articulation totalement remise en cause par la suppression de ces évaluations au profit d'une unique évaluation externe « nouvelle version » beaucoup plus étoffée, avec un référentiel identique à tous les établissements.

Elle intègre désormais près de deux cents critères. Son résultat est public et transmis aux autorités de tarification et de contrôle. Il revêt donc une importance capitale. Nous avons appris au dernier trimestre que l'EAM devait réaliser cette nouvelle évaluation avant juin 2023. Au regard de l'enjeu, il nous était impossible de nous lancer dans cette évaluation sans avoir répété avant. Aussi, l'établissement, avec l'aide appuyée et constante du service qualité du siège, a procédé à une évaluation blanche en janvier, puis à l'évaluation réelle entre mars et mai. Les résultats de celle-ci sont bons, voire très bons.

5- Autres

Séjour pour Tous

L'an dernier nous indiquions : « Suite à la crise sanitaire, le gouvernement avait dans un premier temps décidé d'augmenter la rémunération du personnel soignant des hôpitaux et des Ehpad ce qui excluait de fait tous nos salariés.

L'Unapei 34 s'est jointe à toutes les opérations organisées pour faire reconnaître la nécessité de revaloriser les personnels du Médico-social, que ce soit par des manifestations (comme par exemple sur la Place de la Comédie en date du 6 octobre 2021), par des envois de courriers au Premier Ministre, ou bien par des publications sur les réseaux sociaux.

La mobilisation générale du secteur, a permis dans un premier temps une revalorisation des personnels dits soignants, excluant de fait une grande partie des salariés. Ensuite, le personnel éducatif a finalement été intégré dans cette revalorisation.

Il reste encore des salariés « exclus » de cette revalorisation. L'Unapei 34 s'engage à continuer sa mobilisation afin qu'aucun des professionnels ne soit oublié.

Malheureusement force est de constater que rien n'a évolué. Nous avons encore un tiers de nos salariés qui sont exclus. Si rien n'a changé d'un point de vue réglementaire, le sentiment d'injustice ressenti par ces personnes a progressé. Comme nous nous y étions engagés, l'Unapei 34 a continué à se mobiliser sur cette problématique. Nous avons saisi les parlementaires et les ministres, relayé les campagnes de médiatisation, participé aux manifestations comme l'opération « escargots » dans les rues de Montpellier et interpellé directement notre syndicat employeur concernant leur positionnement. Nous espérons que l'an prochain nous ne serons pas contraints de reprendre une nouvelle fois ces propos.

Divers

Nous pourrions détailler pendant de longues pages tout ce qui a été réalisé durant cette année par les établissements.

Citons par exemple la mise en place du plan transport et le concert éducatif à l'ATO de Terres Blanches, l'organisation du forum « devenir adulte » par le Foyer des Ecureuils de Montpellier, notre participation au forum des Associations à Montpellier, la célébration des 40 ans de l'ESAT de Castelnau, la visite des responsables de la MDA ou l'application du décret des ESAT.

Mais cela serait bien trop long et forcément parcellaire. Nous vous encourageons donc à retrouver toutes nos actions dans nos newsletters ou directement sur notre site internet.